

## Des femmes en burkini pénètrent dans une piscine de Grenoble en toute illégalité



Article rédigé par *Boulevard Voltaire*, le 24 mai 2019

Source [Boulevard Voltaire] Il y a quelques mois, j'avais été scandalisé par la présence d'[une femme en burkini dans la piscine municipale que je fréquente, près de Toulouse](#), et par l'absence de réactions alors qu'avec ses vêtements en tissu plus qu'amples, elle prenait le frais dans le bassin réservé aux enfants en général et aux PMR (en fauteuil roulant). Depuis, la réponse apportée par le responsable a consisté à étirer le maillot de bain une ou deux pièces cité dans le règlement jusqu'au maillot de bain intégral, sans statuer sur la violation de la laïcité, second argument – et pas des moindres – que j'évoquais, après l'hygiène évidemment.

La semaine dernière, on est allé plus loin encore, à Grenoble : une dizaine de femmes musulmanes sont allées se baigner en maillot de bain couvrant, alors que le règlement l'interdit. Elles se sont baignées une heure malgré les injonctions de sortir. C'était une action militante délibérée et soutenue par une association subventionnée. Elles ont imposé le burkini.

Ceux qui les soutiennent précisent que, 65 ans après Rosa Parks, qui a désobéi aux règles interdisant aux Noirs de s'asseoir dans certaines parties du bus, elles utilisent la désobéissance civile pour les droits des femmes musulmanes en France. Pour le porte-parole de l'alliance dite citoyenne, « *l'accès aux piscines publiques est notre premier combat mais nous continuerons avec les salles de sports, les entreprises, les médecins qui refusent les femmes voilées* ».

Consternant de voir, en premier lieu, que la loi ne s'applique pas à tous, et que les règlements sont faits pour les autres mais pas pour elles. Essayez donc d'aller vous baigner en short dans une piscine, ou avec un sous-pull manches longues car votre peau est fragile, par exemple.

Consternant de voir, aussi, que bafouer la laïcité, et la loi de 1905, est aussi facile pour certaines qu'interdit pour d'autres. Il faudra ajouter le « deux poids deux mesures » dans le préambule de la Constitution.

Enfin, comparer la cause des femmes noires, qui appelaient à la désobéissance civile pour avoir le droit de s'asseoir dans un bus, est nauséabond, car la couleur de peau ne se choisit pas, le combat de ces femmes noires était juste et constituait une aspiration à l'égalité, non à la différence, et ne cherchait aucunement à imposer une idéologie. Or, personne n'empêche ces femmes musulmanes d'accéder à la piscine, elles ne subissent aucune discrimination, le choix d'une religion restant personnel et devant, dans la République laïque, se soumettre aux lois et règlements en vigueur : dans le cas présent, on ne se baigne pas, ou bien on se baigne sans voile ; beaucoup de femmes musulmanes se baignent d'ailleurs en piscine, et on n'y voit que des baigneuses, qu'elles soient chrétiennes, protestantes, juives, bouddhistes ou athées. Le vivre ensemble ne consiste pas à affirmer sans cesse sa différence et à porter sa religion en étendard partout, mais à savoir, dans les lieux publics, dans un pays laïque, la laisser aux vestiaires.

La médiocrité de ce combat pervers ne rend pas service à la mixité des religions qui, en dehors de l'islam, en France, restent à leur place.

La liste musulmane, rajoutée *in extremis*, aux européennes, et validée par je ne sais quel grand mystère, relève du même anachronisme, qui tend à communautariser la France au lieu de réunir les différences, en commençant par respecter la loi, et celle de 1905 en particulier.

Ma piscine préférée, c'est celle où il n'y a que des baigneurs et des baigneuses... C'est une piscine républicaine. Mais, visiblement, la République est en train de renoncer à ses valeurs. Et pas qu'à la piscine.